

Invitation webinaire

« *Comment la justice, la mémoire et la cohésion sociale peuvent-elles contribuer à briser le cycle de violence après un conflit ?* »

Jeudi 20 mai 2021

RCN J&D est né en 1994 de l'indignation de citoyens belges (juristes, médecins, artistes...) face à l'horreur et l'inaction de la communauté internationale pendant le génocide des Tutsi et le massacre des Hutus modérés au Rwanda. Un élément marquant dans l'engagement de RCN J&D en Belgique a été l'événement historique et judiciaire qu'a représenté le procès dit des « quatre de Butare », lors duquel quatre Rwandais accusés de participation au génocide ont été jugés. En tant qu'ONG belge œuvrant dans le secteur de la justice au Rwanda, RCN J&D a estimé qu'il était essentiel de préserver la mémoire de ce procès. Ce dernier a été un pas important : d'une part il a contribué à la lutte contre le négationnisme et le révisionnisme du génocide des Tutsi et des Hutus modérés et d'autre part il a permis de concrétiser l'avènement d'une justice sans frontière par l'application de la loi de compétence universelle. Le procès n'a toutefois pas permis de mettre fin aux discours de haine et de méfiance.

Face à ce constat que la parole judiciaire ne suffit pas, à elle seule, à dépasser les tensions et les divisions, RCN J&D a également engagé un travail mémoriel portant sur les crimes de droit international. Ce travail s'est décliné de manière plurielle : à travers la collecte et la diffusion de témoignages d'hommes et de femmes qui ont été confrontés à ces crimes, par des expériences visant à retisser du lien entre différentes communautés affectées ou encore, actuellement, en intervenant auprès de groupes de jeunes en Belgique pour essayer de décoder les signes de polarisation, d'opposition qui peuvent conduire à des tels crimes.

Dans une société post-conflit, il est important de pouvoir rapidement et durablement mettre fin au cercle vicieux ayant mené à la violence. Pour y parvenir, différents mécanismes peuvent être mobilisés parmi lesquels la justice, le travail de mémoire et la restauration de la cohésion sociale. Pris individuellement, ces mécanismes sont nécessaires à la construction d'une paix durable mais insuffisants. Comment ces mécanismes fonctionnent-ils ? Quelles sont les bonnes pratiques identifiées en la matière ? Quelles sont leurs plus-values et limites ? Comment se renforcent-ils mutuellement ?

Nous avons pu constater ces dernières années que les conflits continuent de faire partie intégrante de l'Histoire du 21^{ème} siècle. Si les conflits se multiplient, ils ont également tendance à prendre des formes de plus en plus nombreuses. Mais qu'importe la forme qu'ils prennent, les conflits ne cessent pas au moment où les armes sont déposées ou les éventuels accords de paix signés. Au contraire, commence alors un travail essentiel de réconciliation afin d'établir de nouvelles bases solides d'une société plus résiliente, pacifique et prospère. Au lendemain du conflit, l'Etat concerné se trouve face à de nombreux défis : garantir la vérité, la justice, la réparation, le travail de mémoire, la restauration de la confiance mais aussi, et surtout, la non répétition. Le processus de réconciliation doit permettre de restaurer les relations brisées, assurer le principe de responsabilité pour lutter contre l'impunité et faire émerger la vérité concernant les violences vécues. L'établissement de la vérité concernant les faits du conflit est un travail indispensable mais délicat qu'il est essentiel de fonder sur le dialogue. Différentes voies peuvent être utilisées pour instaurer ce dialogue. Tout d'abord, la justice (inter)nationale va pouvoir contribuer à ce travail en contribuant à restaurer le respect des droits humains et en mettant en œuvre le droit des victimes, notamment en leur donnant la parole. Le travail de mémoire va quant à lui permettre d'établir, le plus impartialement possible, la vérité des événements. La parole qui en émergera doit pouvoir être dite et entendue de tous de manière crédible et fiable. Il est en effet capital que les représentations du passé soient acceptées de manière consensuelle afin d'éviter toute remise en question de cette Histoire dans le futur et particulièrement le négationnisme. Le bon déroulement de travail de justice et de mémoire devrait finalement contribuer à reconstruire la cohésion sociale, assurer l'adhésion et l'inclusivité, tant au niveau local que national afin de promouvoir l'apaisement et la réconciliation durables.

Ce webinaire est organisé avec le soutien de



Belgique
partenaire du développement

Programme

9H15-9H30 : Accueil des participants

9H30-9H45 : Introduction par Eric Gillet - Président de RCN J&D et avocat

Panel n°1 : Le besoin de justice : articulation entre la justice nationale et la justice internationale

9H45 – 10H00 : Eric David - Professeur émérite de droit international et Président du Centre de droit international à l'Université libre de Bruxelles

10H00 – 10H15 : Michèle Hirsch - Avocate spécialiste en droit pénal international et droit des victimes

10H15 – 10H30 : Questions/Réponses et discussion

Panel n°2 : Le travail de mémoire : comment gérer le passé pour apaiser le futur ?

10H30 – 10H45 : Valérie Rosoux – Directrice de recherche FNRS, Professeure à l'Université Catholique de Louvain

10H45 – 11H00 : Juvens Ntampuhwe – Coordinateur de projet RCN Justice & Démocratie Rwanda

11H00 – 11H15 : Questions/Réponses et discussion

PAUSE

Panel n°3 : La restauration de la cohésion sociale ou comment retisser du lien dans une société déchirée

11H30 – 11H45 : Charline Burton – Directrice de Search For Common Ground

11H45 – 12H00 : Professeur Masengesho Kamuzinzi - Université du Rwanda, représentant "Life Wounds Healing Association"

12H00 – 12H15 : Questions/Réponses et discussion

12H15 – 12H30 : Synthèse des débats et mot de clôture par Eric Gillet

En pratique :

Heure : 9h30 – 12h30

Lieu : ZOOM

Prix : gratuit

Inscription : <https://forms.office.com/r/adaSKnMULO>

! Inscriptions souhaitées pour le 14 mai au plus tard !